



Aide moi stp merci !!!!!!!

Par **jennifer333**, le **05/09/2014** à **23:39**

bonjour a tous j'aimerais des renseignements
je vien d'avoir 18 ans et je voudrais adopter mes petite soeur , ou du moins avoir leurs garde
elles ont 7 ans et 4 ans , elles vis chez moi depuis 2 semaines

on a une situation familiale compliqué
mere qui sort d'un centre phycatrique, frappe mes soeur, un pere egalement a l'hopital
(probleme de santé), elles ont limite peur de leur mère,

c'est mes soeurs elles meme qui m'ont demandé en pleurant de venir vivre chez moi, je viens
de m'installer aussi

mon but : pouvoir les gardé chez moi de facon legal, qu'elle n'est plus le droit de garde ses
fille ,

comment dois je m' y prendre ?
d'avance merci

je veux leur bien mais j'ai besion d' aide et vite car elle vient de sortir de l'hopital et veut les
récupérer

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014** à **16:14**

Bonjour

vous devez saisir le juge aux affaires familiales (TGI = tribunal de grande instance)
Rendez vous au greffe du TGI pour de plus amples informations

Vous devrez citer à comparaitre la mère des filles et préparer des éléments à l'appui de votre demande. Vous pouvez demander au magistrats à ce que les enfants soient entendus

Vous pouvez demander aux services sociaux de l'aide de votre commune (voir avec la mairie l'adresse) en cas de besoin de mise en danger pour les enfants.

Restant à votre disposition